

Plan Transversal Culture Anderlecht

PTCA 2026-2031



Table des Matières

INTRO - Le mot de l'Échevin

1) Une commune qui porte un projet de gouvernance culturelle ambitieux

- 1.1) Coordonner et encourager la concertation culturelle
- 1.2) Dynamiser et améliorer l'attractivité des musées
- 1.3) Donner une visibilité maximale à la culture, au tourisme et au patrimoine

2) Une commune qui valorise sa richesse matérielle et immatérielle : son patrimoine culturel, folklorique et historique

- 2.1) Un patrimoine culturel vivant et accessible à tous
- 2.2) Un patrimoine folklorique à préserver et à réinventer
- 2.3) Un patrimoine historique mis en lumière et transmis
- 2.4) Tourisme : un levier de rayonnement et de développement local
- 2.5) Politique communale du patrimoine et des acquisitions

3) Une commune qui soutient les acteurs culturels et impulse une dynamique culturelle

- 3.1) Une politique culturelle de proximité et de soutien à la création
- 3.2) Favoriser les conditions de création et d'expression artistiques
- 3.3) Accompagner et valoriser les acteurs culturels locaux
- 3.4) Développer la présence de l'art sur le territoire

4) Une commune qui œuvre pour la démocratie culturelle

- 4.1) Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics
- 4.2) Promouvoir la diversité et la cohésion culturelle
- 4.3) Encourager la participation citoyenne et l'autonomie culturelle

Le mot de l'Echevin

*Chères Anderlechtoises,
Chers Anderlechtois,*

*La culture est le reflet de ce que nous sommes, de ce que nous partageons et de ce que nous transmettons aux générations futures. Avec le **Plan Transversal Culture Anderlecht 2026-2031**, Anderlecht affirme sa volonté de construire une politique culturelle ambitieuse, inclusive et durable, au service de toutes et tous.*

*Notre commune s'est toujours distinguée par la richesse de son patrimoine, la vitalité de ses acteurs culturels et la diversité de ses habitants. Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin : mettre en réseau, soutenir et valoriser ces forces vives pour créer un véritable **écosystème culturel**.*

*Nous investirons dans une gouvernance culturelle innovante, avec la mise en place d'une **plateforme Culture** rassemblant les services communaux, les musées, le centre culturel Escale du Nord et l'ensemble des opérateurs locaux. Nous donnerons une visibilité accrue à nos musées et à notre patrimoine grâce à un **bureau central de promotion** et à des outils numériques accessibles.*

*Nous **valoriserons aussi la richesse de notre histoire et de nos traditions** : de la Maison d'Érasme à la Collégiale Saints-Pierre-et-Guidon, des musées communaux aux associations locales, en passant par nos géants, nos fêtes et nos figures emblématiques comme Jacques Brel ou Maurice Carême. Ce patrimoine, matériel et immatériel, sera au cœur de nombreuses initiatives ouvertes à tous les publics.*

***La transmission constituera un axe fondamental de ce plan.** Transmettre, c'est faire vivre nos traditions, nos savoir-faire et notre mémoire collective, en les partageant avec les plus jeunes comme avec les nouveaux habitants. Anderlecht **encouragera les projets favorisant les liens entre générations**, notamment à travers des actions éducatives, des partenariats avec les écoles, les académies et les associations, ainsi que des initiatives valorisant la rencontre entre héritage*

culturel et création contemporaine. Notre ambition est de faire de la culture un espace de continuité, de dialogue et d'appropriation pour toutes et tous.

*La commune **accompagnera et soutiendra ses artistes et opérateurs culturels**, qu'il s'agisse d'arts plastiques, vivants ou urbains. La Maison des Artistes rénovée, les appels à projets et les résidences offriront de nouvelles opportunités de création et de diffusion, jusque dans l'espace public.*

*Enfin, Anderlecht s'engage résolument pour la **démocratie culturelle** : chacun doit pouvoir accéder à la culture, quelle que soit sa situation. Cela passera par des projets dans les écoles, les maisons de repos, les associations, ainsi que par une politique tarifaire plus inclusive et la mise en place de médiateurs culturels. Les jeunes, notamment, auront toute leur place dans la programmation à travers un comité qui leur sera dédié.*

Avec ce plan, nous faisons le pari d'une culture qui rassemble, qui émancipe et qui inspire. Une culture enracinée dans notre histoire, mais tournée vers l'avenir. Une culture faite par et pour les Anderlechtoises et Anderlechtois.

Je vous invite à participer pleinement à cette dynamique, à découvrir, à partager et à faire vivre ensemble cette aventure culturelle.

Julien Milquet

1) Une commune qui porte un projet de gouvernance culturelle ambitieux

La commune d'Anderlecht s'engage dans un projet de gouvernance culturelle ambitieux. L'objectif est de coordonner et encourager la concertation entre tous les opérateurs culturels de la commune, afin de créer un véritable écosystème culturel.

Au cœur de ce projet, la mise en place d'une **plateforme Culture** qui rassemblera les services communaux, le centre culturel Escale du Nord, ainsi que les musées et opérateurs culturels locaux. Cette plateforme aura pour mission de dynamiser et de renforcer l'attractivité culturelle de la commune.

Pour donner une visibilité maximale à la culture, un **bureau central de promotion du tourisme et du patrimoine** sera installé dans le centre historique d'Anderlecht. Il constituera un point d'information stratégique pour les habitants et les visiteurs. En parallèle, des brochures et des outils numériques seront développés afin d'enrichir l'expérience des publics et de mieux diffuser l'offre culturelle.

Enfin, la commune favorisera la mise en place de **collaborations entre opérateurs culturels et associations locales**, afin de tisser des liens culturels solides et inclusifs avec l'ensemble de la population anderlechtoise.

1.1) Coordonner et encourager la concertation culturelle

Anderlecht souhaite développer une gouvernance culturelle participative et inclusive. Cela implique de réunir autour d'une même table tous les acteurs culturels du territoire, francophones et néerlandophones, afin de construire ensemble une vision cohérente et partagée.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- Mettre en place une **plateforme Culture** qui réunit :
 - les services communaux (Musées, Patrimoine, Tourisme),
 - le centre culturel Escale du Nord,
 - les musées situés sur le territoire communal,
 - l'ensemble des opérateurs culturels et socio-culturels.

La plateforme Culture a **pour mission de renforcer la cohérence, la coopération et la visibilité de la politique culturelle communale**. Elle constituera un **espace de concertation, de coordination et de co-construction** entre l'ensemble des acteurs culturels et socio-culturels d'Anderlecht.

À ce titre, la plateforme Culture aura pour objectifs de :

- **Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels** en réunissant les services communaux (Musées, Patrimoine, Tourisme), le centre culturel Escale du Nord, les musées implantés sur le territoire communal ainsi que l'ensemble des opérateurs culturels et socio-culturels, afin de développer des synergies durables.
- **Assurer une meilleure coordination des actions culturelles**, en facilitant l'échange d'informations, la concertation sur les programmations et la mutualisation des ressources, des compétences et des outils.
- **Soutenir le développement de projets communs**, notamment transversaux, intersectoriels ou innovants, favorisant l'accès à la culture, la participation des publics et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel.
- **Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre culturelle anderlechtoise**, tant auprès des habitants que des visiteurs, en contribuant à une communication cohérente et partagée.
- **Être un lieu de dialogue stratégique**, permettant d'identifier les besoins du secteur, d'évaluer les politiques menées et d'orienter les priorités culturelles de la commune dans une logique participative et inclusive.
- Mettre en place une **plateforme bisannuelle bi-communautaire** Culture qui réunit les services communaux francophones (Musées, Patrimoine, Tourisme, Bibliothèque) et les services communaux néerlandophones (Cultuur en Jeugd, de bib) ainsi que les deux centres culturels (Escale du Nord et De Rinck).
- **Se concerter avec le service Cultuur en Jeugd dans le cadre des politiques de subventions (appels à projets)** en vue d'accroître l'impact des politiques communales auprès des opérateurs culturels anderlechtois et de développer le rayonnement culturel anderlechtois.
- **Collaborer activement avec le service Cultuur en Jeugd lors de gros évènements anderlechtois** (tels que le marché annuel et les illuminations de fin d'année).
- **Collaborer activement avec les opérateurs culturels néerlandophones** : le service communal Cultuur en Jeugd, le centre culturel De Rinck, le Zinnema, De bib,...ainsi que d'autres opérateurs implantés sur le territoire anderlechtois.

1.2) Dynamiser et améliorer l'attractivité des musées

Les musées sont des acteurs incontournables de la vie culturelle anderlechtoise. Pour renforcer leur visibilité et créer des synergies, une meilleure coordination entre eux sera mise en place. Cette coordination doit permettre de mutualiser les initiatives, d'accroître leur notoriété et de faciliter l'accès du public à leur offre variée.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- Mettre en place une **coordination des musées anderlechtois** qui réunira :
 - la Maison d'Erasmus,
 - le Musée du Béguinage,
 - le Musée des Résistances,
 - le Musée de la Médecine,
 - le Musée bruxellois de la Gueuze,
 - le Musée Maurice Carême,
 - le « Nouveau Scheut » (Anciennement Musée de la Chine des Missionnaires de Scheut),
 - le Musée du Luizenmolen

La mise en place d'une coordination des musées anderlechtois vise à renforcer la cohérence et la visibilité de l'offre muséale communale, tout en respectant l'identité et les spécificités de chaque institution. Cette coordination permettra de :

- **Mieux valoriser les collections et les lieux muséaux**, en développant une vision commune du patrimoine anderlechtois et en mettant en lumière la complémentarité des thématiques abordées.
- **Renforcer la communication et la promotion des musées**, à travers des outils partagés, des campagnes conjointes et une information plus lisible pour les habitants, les écoles et les visiteurs, tant au niveau local que régional et touristique.
- **Créer des synergies entre les musées**, en favorisant les collaborations artistiques, scientifiques et pédagogiques, ainsi que la mise en place de projets communs (expositions croisées, parcours thématiques, événements conjoints).
- **Développer des actions de médiation culturelle coordonnées**, notamment à destination des publics scolaires, familiaux et éloignés de la culture, afin de faciliter l'accès et l'appropriation du patrimoine par tous.

- **Optimiser les ressources et les compétences**, par la mutualisation de certains outils, savoir-faire et services, dans une logique d'efficacité et de soutien aux équipes.

1.3) Donner une visibilité maximale à la culture, au tourisme et au patrimoine

La valorisation de la culture passe aussi par sa diffusion et sa promotion. Pour renforcer son attractivité, Anderlecht doit disposer d'outils modernes et accessibles, capables de mettre en valeur à la fois son offre culturelle, ses traditions et son patrimoine.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- Créer un **bureau central de promotion de la Culture et des Traditions** dans le centre historique d'Anderlecht, véritable point d'accueil et d'information sur le patrimoine, les musées et l'ensemble des initiatives culturelles et socio-culturelles.
- Éditer et rééditer des **brochures touristiques** papier et électroniques, et développer un site web performant à destination des citoyens et des visiteurs.
- Développer ou promouvoir des **outils numériques existants** qui informent les citoyens de l'ensemble de l'offre culturelle et socio-culturelle sur le territoire.
- Assurer l'**actualisation et le développement des QR codes tourisme**, dont il existe déjà une centaine à Anderlecht.
- **Développer une application en ligne** permettant de découvrir le patrimoine local et la culture.
- Mettre en place des **collaborations étroites** entre les opérateurs culturels communaux et externes : associations, maisons de jeunes, opérateurs touristiques, cercles d'histoire, etc.
- Lancer un plan anderlechtois de promotion du Tourisme local.

2) Une commune qui valorise sa richesse matérielle et immatérielle: son patrimoine culturel, folklorique et historique

Anderlecht s'affirme comme une commune engagée dans la valorisation de son patrimoine culturel et folklorique riche et diversifié et de son histoire.

Pour atteindre cette ambition, les asbl locales qui développent des initiatives en vue de promouvoir le patrimoine culturel, folklorique et l'histoire locale seront soutenues.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est de notre devoir de préserver les joyaux communaux tels que la Maison d'Érasme, le Musée du Béguinage ou la Collégiale Saints-Pierre-et-Guidon, notamment en accompagnant les campagnes de rénovation nécessaires.

Des événements culturels variés, des expositions temporaires et des supports de visite adaptés à différents publics – familles, jeunes, seniors, personnes en situation de handicap – viendront compléter cette politique.

La Maison des Résistances, actuellement en travaux, développera parallèlement une programmation « **hors les murs** », en étroite collaboration avec l'asbl Maison des Résistances.

Ces initiatives prendront place dans l'espace public, les écoles, les associations et les lieux partenaires de la commune. Elles viseront à sensibiliser un large public aux différentes formes de résistances, passées et contemporaines, tout en encourageant la réflexion critique autour des enjeux de paix, de démocratie et de droits humains.

À travers expositions itinérantes, rencontres, actions pédagogiques et projets participatifs, la Maison des Résistances entend rester un lieu vivant de mémoire, de dialogue et d'engagement citoyen, même durant la période de rénovation.

Enfin, des visites guidées thématiques, des événements festifs et la mise en avant des figures emblématiques de la commune permettront de renforcer le rayonnement du patrimoine, de l'histoire et de l'architecture d'Anderlecht.

2.1) Un patrimoine culturel vivant et accessible à tous

Le patrimoine culturel d'Anderlecht est l'un des moteurs de son identité. Il s'incarne à la fois dans des institutions muséales de renom, dans des lieux emblématiques chargés d'histoire et dans la mémoire des grandes figures qui ont marqué la commune. Ce patrimoine ne doit pas être figé, mais au contraire constamment renouvelé, dynamisé et partagé.

La commune a l'ambition de renforcer l'attractivité de ses musées et de leurs collections, de développer des programmations variées et inclusives, et de moderniser ses dispositifs d'accueil et de médiation pour que chacun, quels que soient son âge, son origine ou ses capacités, puisse s'approprier cette richesse. L'ouverture prochaine du nouveau musée du Béguinage et la rénovation de la Maison des Résistances constituent deux jalons essentiels dans ce projet.

Cette dynamique s'appuie également sur une volonté d'ouverture : ouverture vers de nouveaux publics, ouverture vers l'innovation numérique, ouverture vers la diversité des formes artistiques. La culture anderlechtoise doit être vivante, accessible et participative, en associant les habitants, les associations et les partenaires institutionnels.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- Dynamiser et améliorer l'attractivité des musées communaux (Maison d'Érasme, Musée du Béguinage).
- Fidéliser et diversifier les publics en renforçant les liens avec les acteurs associatifs locaux.
- Finaliser la rénovation et l'ouverture du nouveau Musée des Résistances avec une nouvelle scénographie et une programmation scientifique et culturelle.
- Mettre en place des campagnes de rénovation, de restauration et de conservation préventive.
- Préserver une politique tarifaire équitable et inclusive.
- Garantir une programmation culturelle diversifiée, exigeante, inclusive et veiller à l'accès à tous les publics.
- Favoriser une programmation annuelle variée comprenant des visites guidées gratuites, des concerts et conférences réguliers, des ateliers intergénérationnels, une saison estivale d'activités culturelles et la participation aux grands événements muséaux.
- Développer le programme « hors les murs » : animations en maisons de retraite et institutions sociales.

- Mettre en valeur les restaurations du patrimoine mobilier et immobilier.
- Numériser et mettre en ligne les collections permanentes et les exemplaires uniques des livres précieux d'Érasme.
- Valoriser les archives et contribuer aux programmes nationaux de numérisation.
- Explorer des outils de médiation sensorielle et des supports de visite innovants (audioguide pour enfants, podcasts, outils FALC, visites virtuelles).
- Développer un support de visite spécifique pour les tout-petits
- Proposer de nouveaux cours de latin
- Programmer des expositions temporaires (dont Myriam Hornard au Béguinage) et établir un calendrier annuel.
- Assurer le prêt d'œuvres et de documents pour des expositions extérieures.
- Promouvoir les valeurs humanistes à travers des formats participatifs (cafés philosophiques, débats inclusifs...).
- Renforcer la visibilité et la fréquentation du Musée Maurice Carême, en développant une programmation dédiée, des partenariats (notamment avec Wavre) et des activités pédagogiques.
- Promouvoir des événements autour de figures emblématiques :
 - Érasme : mise en lumière de la Maison d'Érasme et du géant Érasme, conférences, collaborations avec l'Hôpital et l'école de Promotion sociale Érasme.
 - Jacques Brel : balades guidées, programmation musicale, karaoké thématique, conférences.
 - Maurice Carême : balades poétiques, ateliers intergénérationnels, mise en valeur du musée, collaboration avec Wavre.

2.2) Un patrimoine folklorique à préserver et à réinventer

Au-delà de ses musées et monuments, Anderlecht est riche de traditions populaires profondément enracinées dans la mémoire collective. Le folklore constitue une dimension essentielle de l'identité communale, car il permet de créer du lien social, de transmettre des valeurs et d'offrir des moments de convivialité partagée. Les processions, les géants et les fêtes populaires font partie intégrante de ce patrimoine vivant.

Préserver ce folklore ne signifie pas seulement entretenir les pratiques héritées, mais aussi leur donner une nouvelle vitalité et les adapter aux attentes d'aujourd'hui. En soutenant les associations qui animent ces traditions, en encourageant la

restauration des objets symboliques comme les géants, et en favorisant la création de nouvelles figures, la commune affirme sa volonté de conjuguer continuité et innovation.

Le folklore anderlechtois a également une dimension de rayonnement au-delà de la commune. En participant à des manifestations régionales comme l'Ommegang ou en collaborant avec des institutions patrimoniales telles que la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie (Nouveau/Nieuw Scheut) et la synagogue orthodoxe, Anderlecht peut faire connaître son identité unique à un public plus large et renforcer sa place dans l'héritage culturel bruxellois et belge.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- Soutenir l'asbl *Luizenmolen* :
 - Restaurer et rénover le moulin.
 - Relancer la fête du Luizenmolen.
 - Soutenir la conservation des archives et des œuvres d'art de l'association.
- Soutenir l'asbl *Procession de Saint-Guidon et Notre-Dame de Grâce* :
 - Relancer la procession.
 - Faire voyager et promouvoir les géants anderlechtois.
 - Participer à des événements régionaux tels que l'Ommegang.
 - Entretenir et restaurer les géants.
 - Former de nouveaux porteurs de géants.
 - Organiser une fête de lancement du calendrier des géants.
 - Créer un nouveau géant féminin.
- Collaborer avec les cercles folkloriques (Anderlechtensia, De Swaene) afin de valoriser leurs activités, renforcer leur visibilité et encourager de nouveaux membres à les rejoindre.
- Collaborer avec la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie (Mission des pères de Scheut) pour développer le site patrimonial **Nouveau/Nieuw Scheut** :
 - Valoriser le patrimoine, les archives et les collections ethnographiques (Chine, Afrique centrale...).
 - Mettre en place un lieu de rencontre mêlant époques, cultures et croyances.

2.3) Un patrimoine historique mis en lumière et transmis

L'histoire d'Anderlecht est marquée par une grande diversité : histoire religieuse et spirituelle, histoire ouvrière et industrielle, mémoire de la Résistance, patrimoine architectural et urbanistique. Cet héritage constitue un atout unique qui témoigne de la richesse et de la complexité de l'identité locale.

Mettre en valeur ce patrimoine, c'est permettre aux habitants comme aux visiteurs de mieux comprendre les racines de la commune, mais aussi de renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté collective. Cela passe par la préservation des bâtiments et des archives, mais aussi par la mise en récit de cette histoire à travers des visites guidées, des outils pédagogiques et des projets de médiation adaptés aux différents publics.

La commune veut aussi inscrire son patrimoine dans une dynamique plus large, en collaborant avec les institutions bruxelloises et en participant aux grandes manifestations régionales comme les *Heritage Days*, le Bnad, la Fête de l'Iris ou les Nocturnes des Musées. Enfin, la mémoire des résistances et des luttes pour la démocratie restera un pilier central, avec le développement de la Maison des Résistances comme lieu vivant de recherche, de transmission et de sensibilisation.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- Soutenir et collaborer avec les cercles d'histoire (Anderlechtensia, De Swaene).
- Développer la Maison des Résistances en partenariat avec l'asbl éponyme :
 - Finaliser la rénovation et l'ouverture du bâtiment.
 - Organiser des activités « hors les murs » pendant les travaux (visites scolaires, expositions itinérantes, événements commémoratifs comme le 8 mai ou l'anniversaire du *Faux Soir*).
 - Valoriser et numériser les archives et collections.
 - Participer à des programmes nationaux et internationaux de recherche historique (Wikibase Résistance, EHRI, Oorlogsdagboeken...).
 - Assurer le prêt de pièces et documents pour des expositions extérieures.
 - Promouvoir des initiatives liées à la mémoire civique, à la paix et aux droits humains.
- Valoriser la Collégiale Saints-Pierre-et-Guidon :
 - Préserver et valoriser ses collections artistiques.

- Augmenter l'offre culturelle (concerts, expositions).
- Promouvoir la biodiversité (nidification des faucons pèlerins).
- Mettre en valeur les monuments et l'architecture locale :
 - Programmer des visites guidées thématiques (vie ouvrière, patrimoine industriel, art dans la rue, gastronomie, vie agricole, lieux de tournage, patrimoine hydrique).
 - Mettre en valeur les cités-jardins / les cités ouvrières (La Roue, Bon Air, Moortebeek) et les logements sociaux.
 - Explorer les différents courants architecturaux présents à Anderlecht (médiéval, gothique, Renaissance, néo-Renaissance flamande, Art nouveau, Art déco, modernisme, historicisme, architecture industrielle...).
 - Programmer des balades fluviales (en partenariat avec Coordination Senne et le waterbus).
 - Programmer des promenades culturelles 'Canal populaire' en collaboration avec le COOP.
 - Mettre en lumière l'exposition permanente au COOP 'Anderlecht, canal, une autre histoire de Bruxelles.
- Collaborer avec des opérateurs spécialisés : Visit Brussels, Explore Brussels, COOP, Urban Brussels, La Fonderie, Arkadia, Screen Brussels, etc.
- S'inscrire activement dans la programmation régionale bruxelloise : Heritage Days, Nocturnes des Musées Bruxellois, Erfgoeddag, Fête de l'Iris, Brussels Art Nouveau & Art Déco.
- Mettre en valeur les grandes figures historiques locales (Érasme, Jacques Brel, Maurice Carême, Daniel Van Damme, Jean-Pierre Vanden Branden) au travers d'événements thématiques, de conférences et de balades guidées.
- Faire le diagnostic du projet Monumento avec ses partenaires en vue de revitaliser le lieu

2.4) Tourisme : un levier de rayonnement et de développement local

Nous ferons du tourisme culturel un véritable axe de développement économique, inclusif et durable, au service de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité d'Anderlecht.

Nous désirons faire connaître Anderlecht comme une destination touristique où chaque quartier permet à tout visiteur de vivre une expérience complète (découvrir, boire, manger, dormir) et de qualité.

Le tourisme est également générateur d'emplois, de développement économique et de mise en valeur de notre territoire.

Nous ambitionnons de faire du secteur du tourisme et des loisirs un véritable axe de développement économique qui contribue à l'économie locale et à l'emploi.

En collaboration entre les services et Visit.brussels, le service du Tourisme veillera à la promotion des acteurs de l'hébergement touristique et de l'Horeca locaux en fonction des spécificités de chacun.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- Favoriser le développement d'activités touristiques par les différents opérateurs et services (mise en valeur du centre historique et des découvertes archéologiques, création de parcours spécifiques « découvertes », organisation d'événements, etc.).
- Créer un bureau d'information touristique en partenariat avec Visit.brussels.
- Veiller à proposer des expériences touristiques inclusives et accessibles à tous.
- Promouvoir les activités liées aux traditions et au folklore locaux, ainsi que les initiatives visant à faire connaître l'histoire communale aux nouveaux habitants et aux nouvelles générations.
- Renforcer l'offre de visites en proposant des visites thématiques gratuites utilisant des applications en ligne.
- Promouvoir le tourisme durable en mobilité douce.
- Veiller à favoriser toute action visant à garantir la qualité des hébergements et de l'Horeca sur le territoire.
- Promouvoir la dynamique pour le développement d'entreprises axées vers l'Horeca et le tourisme, en harmonie avec la vie locale dans les quartiers.
- Développer un réseau de *greeters* reflétant la richesse historique, culturelle et la multiculturalité de la commune (ex. Brussels Greeters, *free walking tours* en mini-groupes).

2.5) Politique communale du patrimoine et des acquisitions

Nous désirons faire connaître Anderlecht et son patrimoine encore trop peu exploré, et mettre en place une politique cohérente de préservation et de développement du patrimoine communal.

Nous désirons promouvoir les différents patrimoines présents à Anderlecht. Ceci implique la mise en place d'une **politique communale pour le patrimoine** : préservation, développement et **politique d'acquisition d'œuvres d'art**. Cette politique municipale visera à identifier, protéger et valoriser les biens qui font l'histoire et l'identité de la commune, et à veiller à leur développement durable.

La commune souhaite mener une politique patrimoniale globale qui conjugue à la fois la préservation, la **valorisation** et le **développement** de ses richesses culturelles. Elle entend d'abord identifier, inventorier et protéger les éléments patrimoniaux – qu'ils soient bâtis, mobiliers, naturels ou industriels – qui font la singularité et l'histoire d'Anderlecht. Cela suppose une approche rigoureuse de la conservation et de la restauration, menée en partenariat avec les services régionaux compétents, afin de garantir la transmission de ce patrimoine aux générations futures dans le respect de son authenticité. Chaque intervention visera à préserver la mémoire collective tout en assurant une cohérence esthétique et historique sur l'ensemble du territoire communal.

Mais préserver ne suffit pas : il faut aussi **raconter et faire vivre le patrimoine**. La commune s'engage à le rendre accessible et lisible pour tous, en développant des actions de médiation, des dispositifs numériques et des parcours de découverte qui permettront de tisser un récit commun autour de l'histoire locale et des figures emblématiques d'Anderlecht. Cette mise en valeur favorisera également un **développement économique et touristique durable**, créateur d'emplois et de dynamisme local. En articulant les dimensions culturelles, sociales et économiques, Anderlecht souhaite inscrire sa politique patrimoniale dans une démarche de développement territorial global, au service de la vitalité des quartiers et du rayonnement de la commune.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- Faire un état des lieux : recenser le patrimoine existant (bâti, naturel, industriel, etc.) pour en connaître la diversité et l'état.
- Élaborer un plan d'action : définir des priorités et construire un plan cohérent à long terme.
- Faire appel à des experts : consulter des experts extérieurs pour une aide à la réflexion théorique et à la mise en forme des projets.

- Collaborer avec l'administration régionale (Urban) : accompagner sa mission d'inventaire du patrimoine mobilier bruxellois.
- Mettre à jour les inventaires des œuvres d'art appartenant à la commune.
- Poursuivre une politique d'acquisition d'œuvres d'art (dons, prêts, etc.).
- Veiller à une politique juste de conservation et de préservation du patrimoine communal.
- Proposer un projet de prêt d'œuvres d'art pour les particuliers et les professionnels (à l'instar de "Art en espace public – Woluwe-Saint-Lambert").

3) Une commune qui soutient les acteurs culturels et impulse une dynamique culturelle

3.1. Une politique culturelle de proximité et de soutien à la création

Anderlecht se positionne comme une commune résolument engagée dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels locaux.

Dans cette dynamique, plusieurs actions sont mises en œuvre pour favoriser la création artistique, qu'il s'agisse de projets permanents ou ponctuels.

La mise à disposition d'infrastructures de proximité et l'accompagnement constituent un premier pas vers l'émancipation des artistes.

Un soutien, via des occupations temporaires², pourrait être octroyé par le biais d'appels à projets, permettant ainsi de dynamiser la scène culturelle locale.

La promotion des artistes et collectifs anderlechtois se fera notamment à travers des événements fédérateurs.

L'art ira également à la rencontre des Anderlechtois en investissant l'espace public. Dans ce cadre, des sculptures et des fresques viendront compléter l'offre existante.

Une fois rénovée, la Maison des Artistes, actuellement en rénovation, pourra devenir, via le concours d'Escale du Nord, un lieu central pour l'essor des arts plastiques, en concertation avec les forces vives locales.

Enfin, l'essor des arts vivants sera encouragé grâce à un soutien ciblé aux artistes locaux et aux structures innovantes contribuant activement à une offre culturelle riche et diversifiée à Anderlecht.

3.2. Favoriser les conditions de création et d'expression artistiques

La commune souhaite faciliter un environnement propice à la création, à l'expérimentation et à la production artistique, en agissant sur trois leviers : l'accès aux infrastructures, le soutien matériel et le financement.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

Mettre à disposition des infrastructures et des espaces d'occupation temporaire

- Mettre à disposition des artistes et opérateurs culturels des infrastructures et des locaux communaux.
 - Lancer des appels à occupations ponctuelles ou saisonnières des infrastructures de proximité.
- Favoriser les résidences artistiques :
 - Lancer des appels à résidences dans des bâtiments communaux.
 - Soutenir et/ou collaborer avec des opérateurs accompagnant les artistes dans la phase d'incubation de leurs projets.
 - Lancer des appels à candidatures pour la mise à disposition temporaire de bâtiments ou de locaux communaux en attente d'affectation définitive.
- **Mettre à disposition du matériel et des ressources logistiques**
 - Mettre à disposition le matériel communal disponible pour l'organisation d'activités ou d'événements culturels.

3.3. Accompagner et valoriser les acteurs culturels locaux

La commune entend renforcer, par le biais d'Escale du Nord, la reconnaissance et la visibilité des artistes et opérateurs culturels, tout en soutenant leur professionnalisation.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- **Pérenniser le soutien aux acteurs culturels en créant deux appels à projets** : l'un à destination des opérateurs muséaux, l'autre à destination des opérateurs culturels
- **Accompagner les opérateurs culturels**
 - Aider les opérateurs souhaitant organiser des événements à accomplir les démarches administratives nécessaires.
- **Promouvoir les artistes et collectifs anderlechtois**
 - Pérenniser le parcours d'artistes local – la biennale *Itinér'Art* – afin de mettre en valeur les artistes et les potentialités créatrices présentes sur le territoire.

- Mettre à jour la base de données des artistes anderlechtois gérée conjointement par Escale du Nord et le service Cultuur en Jeugd
- Organiser deux fois par an des 'Artist Café' – une organisation du service Cultuur en Jeugd en collaboration avec Escale du Nord – afin d'offrir aux artistes anderlechtois un espace de rencontre et de réseautage.
- Organiser annuellement 'Rencontres Artistiek Café' – une organisation du service Cultuur en Jeugd en collaboration avec Escale du Nord – afin d'encourager les artistes anderlechtois à expérimenter de nouvelles approches créatives et à transmettre leurs savoirs et leurs expériences.

3.4. Développer la présence de l'art sur le territoire

Enfin, la commune souhaite encourager la diffusion artistique dans l'espace public et soutenir la diversité des formes d'expression, tant dans les arts plastiques que dans les arts vivants.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- **Renforcer la présence de l'art dans l'espace public**
 - Installer des sculptures dans l'espace public.
 - Favoriser la réalisation de graffs et de peintures murales via des appels à candidatures ou des collaborations spécifiques, telles que le 'Hall of Fame' et le 'Castar Wall'
 - Encourager des événements interdisciplinaires dans l'espace public mêlant arts plastiques et arts vivants.
- **Favoriser l'essor des arts plastiques**
 - Soutenir les artistes anderlechtois œuvrant dans les disciplines suivantes : peinture, sculpture, céramique, installation, photographie, vidéo et performance.
 - Finaliser les travaux de rénovation de la Maison des Artistes, procéder au parachèvement et à l'achat du mobilier adapté, puis inaugurer le nouveau bâtiment.
 - Élaborer un plan de gestion de la Maison des Artistes et mettre en place une programmation en concertation avec le comité de pilotage

- Soutenir des opérateurs diversifiés
- **Favoriser l'essor des arts vivants**
 - Soutenir les artistes et des opérateurs anderlechtois actifs dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, des arts du cirque et des arts de la rue.
- **Favoriser l'essor de la littérature**
 - Soutenir les écrivains et les opérateurs littéraires anderlechtois en collaboration avec la bibliothèque francophone.
 - Valoriser la collection de livres anciens – ouvrages d'Erasme et d'autres humanistes – rassemblés à la Maisons d'Erasme
 - Promouvoir l'œuvre de Maurice Carême et encourager l'étude approfondie de sa production en collaboration avec la Fondation Maurice Carême.

4) Une commune qui œuvre pour la démocratie culturelle

4.1. Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics

Anderlecht s'engage à **promouvoir la démocratie culturelle**, en veillant à ce que chaque citoyen puisse accéder à des expériences culturelles enrichissantes.

Dans une optique de promotion de la **culture à destination des classes populaires**, la commune prendra diverses initiatives en vue de fédérer l'ensemble de sa population autour de projets culturels diversifiés, en impliquant et stimulant l'ensemble des citoyens anderlechtois.

La commune veillera à développer les **initiatives culturelles destinées aux enfants, aux familles, aux seniors, aux personnes en situation de handicap, aux personnes fragilisées et aux primo-arrivants**.

Dans cette optique, la commune développera, en partenariat avec les crèches, les écoles, les maisons de repos, les centres de jour et les centres de réadaptation psychosociale, des activités culturelles et des spectacles adaptés aux différents publics. Ces actions valoriseront notamment les **expressions de la culture populaire, la mémoire ouvrière, les histoires de l'immigration** et les récits du quotidien qui façonnent l'identité anderlechtoise, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la transmission entre générations.

Parallèlement, des aménagements et dispositifs spécifiques seront envisagés afin de permettre à ces publics à besoins particuliers d'accéder également à l'offre culturelle tout public, dans une logique d'inclusion, de participation et de reconnaissance de toutes les formes de culture.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- **Poursuivre les expériences culturelles pour les enfants dans les crèches, les écoles et en explorant une médiation spécifique pour les enfants dans les musées communaux**
- **Poursuivre les expériences culturelles pour les seniors et les personnes en situation de handicap**
 - Mener des projets intergénérationnels socio-culturels dans les maisons de repos, les cafétérias, les centres de jour et les centres de réadaptation psychosociale.

- Collaborer avec des opérateurs culturels qui travaillent avec des personnes en situation de handicap (ex. l'Équipe avec la Galerie Vertige).
- Aménager les horaires et/ou prévoir des séances spécifiques pour les seniors (ciné-club en journée ou dans les maisons de repos).
- Créer des outils pédagogiques à destination de ces différents publics.
- Veiller à l'accessibilité des lieux culturels et prévoir un transport social pour amener les seniors et les personnes en situation de handicap à des événements culturels.

4.2. Promouvoir la diversité et la cohésion culturelle

Pour réduire les barrières mentales à l'accès à la culture, des mesures seront mises en place, telles que la présence de médiateurs culturels et la création de liens avec l'ensemble des opérateurs de terrain qui travaillent au quotidien avec ces publics.

La commune veillera à reconnaître les pratiques et expressions culturelles des populations issues de la migration et encouragera les projets fédérateurs qui valorisent la diversité culturelle.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- **Fédérer l'ensemble des Anderlechtois autour de projets culturels et promouvoir la diversité culturelle**
- **Réduire les barrières mentales qui freinent l'accès à la culture**
 - Mettre en place des médiateurs culturels (cf. la Maison d'Érasme).
- **Tisser des liens entre les opérateurs culturels, socio-culturels, sociaux et associatifs pour décroiser la culture**
 - Organiser des réunions transversales réunissant les services Musées, Patrimoine, Tourisme, Seniors, Vie associative, Handicap, Jeunesse, Enfance et Famille.
- **Reconnaître les pratiques et expressions culturelles des populations issues de la migration**
 - Organiser des mini-événements culturels mettant en avant la diversité culturelle.

4.3. Encourager la participation citoyenne et l'autonomie culturelle

Enfin, la commune souhaite renforcer la participation des habitants, notamment des jeunes, dans la conception et la mise en œuvre de la politique culturelle communale.

Des jeunes seront mieux inclus dans le processus de programmation culturelle – par exemple le conseil d'orientation - grâce à la création d'un comité dédié, leur permettant ainsi de jouer un rôle actif dans la vie culturelle d'Anderlecht.

Parallèlement, la commune renforcera l'accessibilité financière à la culture afin que chacun puisse en bénéficier, quelle que soit sa situation.

Au cours de cette législature, nous souhaitons :

- Renforcer l'accessibilité financière à la culture
 - Optimiser le recours à l'Article 27.
- Inclure les jeunes et leur donner un rôle en matière de programmation culturelle
 - Mettre en place un comité *Jeunes et Culture* , espace qui permet de garantir une présence de jeunes, en s'appuyant sur la plateforme Jeunesse et les Jeunes Ambassadeurs anderlechtois.